

Semaine européenne de la réduction des déchets Alimentation durable et mode responsable à l'honneur

L'année 2018 marque la 10^{ème} édition de la Semaine européenne de la réduction des déchets, organisée dans toute la France du 17 au 25 novembre. Coordonnée par l'ADEME, cette semaine, étendue au niveau européen, participe aux objectifs inscrits dans la feuille de route économie circulaire (FREC). Cette année, les deux thèmes mis en avant sont : l'alimentation durable et la mode responsable.

La quantité de déchets a doublé en 40 ans, avec la production de 324,5 millions de tonnes en France* en 2015 : nous achetons de plus en plus de produits, et ce de manière beaucoup plus fréquente. Qu'ils soient produits par les ménages, les artisans, les commerçants, les entreprises ou les collectivités territoriales, la réduction des déchets représente un enjeu majeur, tant au regard des impacts environnementaux et sanitaires que de la nécessaire préservation des ressources.

L'objectif de la SERD est d'encourager les actions de sensibilisation sur l'ensemble du territoire. Cette année, plus de 6000 actions vont être réalisées dans toute la France. Depuis l'année dernière, la France est désormais le pays européen avec le plus grand nombre d'actions de sensibilisation.

Des solutions permettant à chaque individu de réduire sa production de déchets seront abordées lors d'évènements et d'ateliers: **Comment réparer ses vêtements ? Quelle seconde vie offrir aux objets du quotidien ? Comment recycler efficacement ?** Les actions proposées sont variées et s'adressent à tous les publics.

Pour une consommation responsable

Cette édition 2018 mettra en lumière deux thématiques : **l'alimentation durable et la mode responsable**. Pour répondre aux enjeux de l'alimentation durable, les sujets du **gaspillage, de la diminution et de la réutilisation des emballages** et de **la conservation des aliments** seront notamment abordés. Les participants seront également sensibilisés sur les problématiques relatives à la **mode responsable**. Avoir les bons réflexes au moment de l'achat mais également penser à customiser ses vêtements, à les réparer...



Quelques exemples d'actions dans toute la France

Des pizzas en béton ! Bitche (57)

Ce projet, initié par un collège de Moselle, consiste à nettoyer et brosser les bétonnières afin de les transformer en fours à pizza fonctionnels. Elles seront ensuite utilisées pour les différentes manifestations du collège.

Opération Trott'compost Sainte-Foy-la-Grande (33)

L'ADEME soutient l'organisation d'une collecte de biodéchets. Les participants de cette collecte seront par la suite récompensés d'éco-lots et pourront partager la soupe géante qui sera concoctée pour l'occasion.

« Halte au gaspillage alimentaire » Dans tout le département de l'Aube (10)

L'ADEME soutient une campagne de sensibilisation à la prévention du gaspillage alimentaire. Cette campagne sera diffusée dans le département de l'Aube.

Atelier récup' « des têtes colorées » Papeete (98)

Ce projet consiste à récolter de vieux tissus ainsi que des paréos multicolores. Une fois récoltés, des couronnes colorées seront confectionnées. Cette initiative permet de sensibiliser sur le sujet du réemploi.

Pour aller plus loin :

- Site de la SERD avec la carte des actions : <https://serd.ademe.fr/>
- Guide ADEME sur la mode durable « [Le revers de mon look](#) »
- Dossier sur l'alimentation durable sur Mtaterre.fr : <https://www.mtaterre.fr/dossiers/l'alimentation-durable-cest-possible>

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : ademepresse@havas.com



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. **L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.** www.ademe.fr / [@ademe](https://twitter.com/ademe)